



61, RUE HENRI REGNAULT  
92075 – LA DEFENSE CEDEX

## **Fondation Notre Dame**

# **Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée Sainte- Geneviève**

Exercice clos le 31 décembre 2021

## **Fondation Notre Dame**

*Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992*

N° SIREN : 393 739 594

## **Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée Sainte-Geneviève**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de la l'établissement des comptes annuels prévus par la convention de la création de la Fondation abritée Sainte-Geneviève, nous avons effectué un examen limité des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre Dame. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la Fondation abritée Sainte-Geneviève au 31 décembre 2021 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes  
Mazars

Paris-La Défense, le 10 juin 2022



Jérôme EUSTACHE

# FONDATION SAINTE-GENEVIEVE

## BILAN ACTIF

En euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
<b>COMPTES DE LIAISON</b>	<b>247</b>		<b>247</b>	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>10 214</b>	<b>10 214</b>		
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)	10 214	10 214		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES</b>				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>295 404</b>	<b>444</b>	<b>294 959</b>	<b>295 110</b>
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	291 141	444	290 696	290 780
<i>Obligations</i>	200 750	444	200 306	200 389
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>	90 391		90 391	90 391
Obligations, intérêts courus à recevoir	4 263		4 263	4 330
Prêts				
Autres				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>305 617</b>	<b>10 658</b>	<b>294 959</b>	<b>295 110</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>CREANCES</b>	<b>99 881</b>		<b>99 881</b>	<b>165 461</b>
Créances clients, usagers et comptes rattachés	23 858		23 858	66 343
Créances reçues par legs ou donations	76 023		76 023	99 118
Autres				
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				<b>49 510</b>
Valeurs Mobilières de Placement				49 510
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				49 510
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Fonds obligataires				
<b>INSTRUMENTS DE TRESORERIE</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>1 104 577</b>		<b>1 104 577</b>	<b>707 691</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>154</b>		<b>154</b>	<b>15 566</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 204 611</b>		<b>1 204 611</b>	<b>938 228</b>
<b>Ecarts de conversion actif</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 510 476</b>	<b>10 658</b>	<b>1 499 818</b>	<b>1 233 338</b>

# FONDATION SAINTE-GENEVIEVE

## BILAN PASSIF

En euros

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
<b>COMPTES DE LIAISON</b>		<b>2 468</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>
Fonds propres sans droit de reprise	300 000	300 000
<i>Fonds propres statutaires</i>	300 000	300 000
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
<b>Ecart de réévaluation</b>		
<b>Réserves</b>		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
<b>Report à nouveau</b>	<b>152 709</b>	<b>140 620</b>
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>553 234</b>	<b>12 088</b>
<b>SITUATION NETTE (Sous-Total)</b>	<b>1 005 943</b>	<b>452 709</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>1 005 943</b>	<b>452 709</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	66 904	90 000
Fonds dédiés	15 821	30 870
<b>TOTAL II</b>	<b>82 725</b>	<b>120 870</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL III</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 751	133 316
Dettes des legs ou donations	9 118	9 118
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	342 280	514 857
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL IV</b>	<b>411 149</b>	<b>657 291</b>
<b>Ecart de conversion passif</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 499 818</b>	<b>1 233 338</b>

# FONDATION SAINTE-GENEVIEVE

## COMPTE DE RESULTAT

En euros

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	1 248 960	841 562
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	1 248 960	841 562
<i>Dons manuels non affectés</i>	749 737	813 561
<i>Dons manuels affectés</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	499 223	28 000
<i>Autres produits liés à la générosité &amp; abandon de frais</i>		1
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Utilisation des fonds dédiés	16 479	45 799
Autres produits		
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>1 265 439</b>	<b>887 361</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes	298 754	328 685
Aides financières (projets engagés)	382 346	499 414
Impôts, taxes et versements assimilés		75
Salaires et traitements		
Charges sociales	7 670	6 495
Charges communes aux fondations abritées	32 479	22 831
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		794
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	1 430	27 990
Autres charges		96
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>722 680</b>	<b>886 380</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>542 760</b>	<b>981</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.	8 090	4 089
Autres intérêts et produits assimilés	2 575	6 566
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges		148
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.	24	388
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>10 688</b>	<b>11 191</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	83	83
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.	130	
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)</b>	<b>213</b>	<b>83</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>10 475</b>	<b>11 107</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>553 234</b>	<b>12 088</b>

# FONDATION SAINTE-GENEVIEVE

## COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	1 276 127	898 551
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	722 893	886 463
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	553 234	12 088

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2021	31/12/2020
<b>RESSOURCES</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	55 229	213 461
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	55 229	213 461
<b>EMPLOIS</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	55 229	213 461
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	55 229	213 461

# FONDATION SAINTE-GENEVIEVE

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2021		31/12/2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>1 259 648</b>	<b>1 259 648</b>	<b>852 753</b>	<b>852 753</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	1 248 960	1 248 960	841 561	841 561
- Dons manuels non affectés	749 737	749 737	813 561	813 561
- Dons manuels affectés				
- Legs, donations et assurance-vie	499 223	499 223	28 000	28 000
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	10 688	10 688	11 192	11 192
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>				
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	16 479	16 479	45 799	45 799
<b>TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE</b>	<b>1 276 127</b>	<b>1 276 127</b>	<b>898 551</b>	<b>898 551</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>493 898</b>	<b>493 898</b>	<b>602 097</b>	<b>602 097</b>
1.1 Réalisées en France	493 898	493 898	602 097	602 097
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	382 346	382 346	499 414	499 414
- Accompagnement des projets	111 552	111 552	102 683	102 683
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>184 596</b>	<b>184 596</b>	<b>220 432</b>	<b>220 432</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	184 596	184 596	220 432	220 432
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>42 969</b>	<b>42 969</b>	<b>35 943</b>	<b>35 943</b>
3.1 Frais de gestion	32 479	32 479	22 831	22 831
3.2 Frais de gestion immobilière	10 277	10 277	13 029	13 029
3.3 Charges financières	213	213	83	83
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES</b>				
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 430</b>	<b>1 430</b>	<b>27 990</b>	<b>27 990</b>
<b>TOTAL CHARGES PAR DESTINATION</b>	<b>722 893</b>	<b>722 893</b>	<b>886 463</b>	<b>886 463</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>553 234</b>	<b>553 234</b>	<b>12 088</b>	<b>12 088</b>



# FONDATION SAINTE-GENEVIEVE

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2021		31/12/2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	55 229	55 229	213 461	213 461
Bénévolat	55 229	55 229	213 461	213 461
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE</b>	<b>55 229</b>	<b>55 229</b>	<b>213 461</b>	<b>213 461</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES</b>	21 296	21 296	181 850	181 850
Réalisées en France	21 296	21 296	181 850	181 850
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS</b>			8 534	8 534
<b>3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT</b>	33 933	33 933	23 077	23 077
<b>TOTAL CHARGES PAR DESTINATION</b>	<b>55 229</b>	<b>55 229</b>	<b>213 461</b>	<b>213 461</b>

# FONDATION SAINTE-GENEVIEVE

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2021	31/12/2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2021	31/12/2020
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>			<b>1 - Ressources liées à la générosité du public</b>		
Réalisées en France	493 898	602 097	Cotisations sans contreparties	1 259 648	852 753
- Actions réalisées directement	493 898	602 097	Dons manuels non affectés	749 737	813 561
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	382 346	499 414	Dons manuels affectés	499 223	28 000
- Accompagnement des projets	111 552	102 683	Legs, donations et assurances-vie		
			Mécénats		
Réalisées à l'étranger			Autres ressources liées à la générosité du public	10 688	11 192
- Actions réalisées directement					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>					
- Frais d'appel à la générosité du public	184 596	220 432			
- Frais de recherche d'autres ressources	184 596	220 432			
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>					
- Frais de gestion	42 969	35 943			
- Frais de gestion immobilière	32 479	22 831			
- Charges financières	10 277	13 029			
	213	83			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>721 463</b>	<b>858 473</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>1 259 648</b>	<b>852 753</b>
<b>4 - Dotations aux provisions et dépréciations</b>			<b>2 - Reprises des provisions et dépréciations</b>		
<b>5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice</b>	1 430	27 990	<b>3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs</b>	16 479	45 799
<b>EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice</b>	553 234	12 088	<b>DEFICIT de la générosité du public de l'exercice</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>1 276 127</b>	<b>898 551</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 276 127</b>	<b>898 551</b>
			<b>Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)</b>	152 708	140 620
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	553 234	12 088
			<b>Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)</b>	705 943	152 708

# FONDATION SAINTE-GENEVIEVE

En euros

<b>LEGS, DONATIONS &amp; ASSURANCES-VIE</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Produits</b>	<b>499 223</b>	<b>118 000</b>
Montant perçu au titre d'assurances-vie	448 128	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	28 000	118 000
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	23 096	
<b>Charges</b>		<b>90 000</b>
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		90 000
<b>SOLDE</b>	<b>499 223</b>	<b>28 000</b>



Sous l'égide de la Fondation Notre Dame  
reconnue d'utilité publique

**ANNEXE**  
**FONDATION SAINTE-GENEVIEVE**  
**EXERCICE CLOS LE 31/12/2021**

**2021**

## ANNEXE

<b>1. ACTIVITE DE LA FONDATION</b> .....	<b>4</b>
1.1. OBJET .....	4
1.2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2021 .....	4
1.3. DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE .....	4
<b>2. REGLES ET METHODES COMPTABLES</b> .....	<b>5</b>
2.1. CADRE LEGAL DE REFERENCE .....	5
2.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES .....	5
2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations .....	6
2.2.2. Fonds dédiés .....	6
2.2.3. Traitement des legs et donations .....	7
2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées .....	8
2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles .....	8
2.2.6. Autres titres immobilisés .....	9
2.3. ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER) ET LE COMPTE D'EMPLOI PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) .....	9
<b>3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN</b> .....	<b>10</b>
3.1. NOTES SUR L'ACTIF .....	10
3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles .....	10
3.1.2. Immobilisations financières et autres valeurs mobilières de placement .....	11
3.1.3. Disponibilités .....	11
3.1.4. Créances .....	12
3.1.5. Créances clients et comptes rattachés .....	12
3.2. NOTES SUR LE PASSIF .....	13
3.2.1. Fonds associatifs .....	13
3.2.2. Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques .....	13
3.2.3. Fonds reportés liés aux legs et donations .....	15
3.2.4. Etats des échéances des dettes .....	15
3.2.5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés .....	15
3.2.6. Charges à payer .....	16
<b>4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT</b> .....	<b>16</b>
4.1. LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE .....	16
4.2. CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES .....	17
4.3. PROJETS SOUTENUS .....	17
<b>5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)</b> .....	<b>17</b>
5.1. PRODUITS (CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE .....	18
5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1) .....	18
5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3) .....	18
5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3) .....	18
5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs .....	18
5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER) .....	18
5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER) .....	18

<b>5.2. EMPLOIS</b> .....	<b>18</b>
5.2.1. <i>Contenu des missions sociales</i> .....	18
5.2.2. <i>Frais de recherche de fonds</i> .....	19
5.2.3. <i>Contenu des frais de fonctionnement</i> .....	19
5.2.4. <i>Reports en dédiés de l'exercice</i> .....	19
<b>6. AUTRES INFORMATIONS</b> .....	<b>20</b>
<b>6.1. LOCAUX</b> .....	<b>20</b>
<b>6.2. EFFECTIFS</b> .....	<b>20</b>
<b>6.3. CONTRIBUTION DES BENEVOLES</b> .....	<b>20</b>
<b>6.4. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</b> .....	<b>21</b>
<b>6.5. ENGAGEMENTS HORS BILAN</b> .....	<b>21</b>
6.5.1. <i>Engagements donnés</i> .....	21
6.5.2. <i>Engagements reçus</i> .....	21

## 1. ACTIVITE DE LA FONDATION

### 1.1. Objet

La FONDATION SAINTE-GENEVIEVE a été créée le 23 novembre 2010, dans le but de soutenir, principalement dans le diocèse de Nanterre, des œuvres et actions d'intérêt général dans les domaines caritatif, social et éducatif ainsi que dans les domaines de l'art, de la culture et de la communication. La Fondation a une vocation pérenne. Elle est présidée de droit par l'évêque de Nanterre.

### 1.2. Faits significatifs de l'exercice 2021

- ✓ La FONDATION SAINTE-GENEVIEVE a collecté en 2021 750 K€ auprès du public, versus 813 K€ en 2020. En revanche, elle a bénéficié de legs, donations et assurances-vie à hauteur de 499 K€ versus 28 K€ en 2020. Ce legs providentiel, reçu en fin d'année, lui permet d'accroître ses ressources de 48 %.
- ✓ Les charges d'appel à la générosité diminuent (185 K€ versus 220 K€ en 2020) et ont permis d'engager 494 K€ de projets, générant un résultat important de 553 K€ Le Comité a ainsi pu engager un budget 2022 ambitieux pour les projets des Hauts-de-Seine : 800 K€.

### 1.3. Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la FONDATION SAINTE-GENEVIEVE sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.



## 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La FONDATION SAINTE-GENEVIEVE est une fondation sous égide de la FONDATION NOTRE DAME. La FONDATION SAINTE-GENEVIEVE correspond à un établissement comptable de la FONDATION NOTRE DAME. Les principes, règles et méthodes comptables de la FONDATION NOTRE DAME lui sont appliqués.

### 2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2021 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

### 2.2. Principes comptables appliqués

Les statuts de la FONDATION NOTRE DAME lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous pli-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 (affranchissements).

La FONDATION SAINTE-GENEVIEVE comprend :

- la collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- la répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME ;
- les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.



Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte de Résultat par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes de liaison ».

### 2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les dotations et l'ensemble du passif de la Fondation Notre Dame sont comptabilisés de la manière suivante :

- la dotation pérenne représentative d'actifs aliénables consiste en apport d'actifs consentis à la Fondation Notre Dame en 1992 ou ultérieurement sans jamais avoir été frappés de clause d'inaliénabilité. Les actifs de la dotation propre de la Fondation Notre Dame sont intégralement constitués de placements financiers interchangeables. A l'actif, ils trouvent leur correspondance dans les immobilisations financières. Comme le prévoit l'article 13 des statuts de la Fondation Notre Dame, les montants venant abonder la dotation statutaire, lors de l'affectation de tout ou partie du résultat par décision du Conseil d'Administration, sont comptabilisés au poste de « Fonds propres complémentaires ».
- Indépendamment de sa dotation, la Fondation Notre Dame a reçu et reçoit des dotations non consommables des fondations abritées à vocation pérenne, comptabilisées également sous la ligne « Fonds propres complémentaires ». Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation. Le mouvement est alors enregistré en « fonds propres complémentaires ».
- Depuis 2014, certaines fondations abritées ont été constituées par un apport initial, sous forme de dotation consommable, c'est-à-dire que le capital, ainsi que les revenus financiers de l'exercice, sont utilisés jusqu'à complète consommation des fonds. La Fondation sera clôturée dès lors qu'elle ne disposera plus d'aucun moyen financier. Le calendrier de la consommation des fonds peut être défini dès la création de la fondation abritée ou ne pas être précisé à l'origine. Dans ce dernier cas, la consommation se fait en fonction des besoins de l'exercice. Ces dotations sont comptabilisées à la ligne « Fonds consommables ».

### 2.2.2. Fonds dédiés

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- **dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :**

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice . Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

### ▪ dans la présentation des comptes de la Fondation Notre Dame :

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME).

L'utilisation ultérieure des ressources de la FONDATION SAINTE-GENEVIEVE sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

### 2.2.3. Traitement des legs et donations

Depuis le 01-01-2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1er janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ». (voir Note 3.2.3).

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- et « Autres charges sur legs ou donations »

à l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissés sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

#### **2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées**

Chaque année, le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME a décidé de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification a évolué au 01-01-2021.

#### **2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels 1 an
- Matériel de bureau 5 ans
- Matériel informatique 3 ans

Depuis 2012 a été appliquée la méthode par composant sur les constructions figurant en immobilisations.

La répartition est la suivante : 60 % pour le foncier et 40 % pour le bâti.

Les immeubles d'habitation en trois composants comme suit :

- pour 50 % Gros Œuvre
- pour 20 % Façades, Etanchéité, Couverture et menuiseries extérieures
- pour 30 % Agencements : Chauffage Climatisation  
Ascenseurs monte-charges  
Electricité câblage  
Plomberie et autres  
Agencements intérieurs et décoration

Les durées d'amortissement de ces trois composants sont les suivantes :

- Gros Œuvre : 80 ans taux : 1,25 %
- Façades : 40 ans taux : 2,50 %
- Agencements : 15 ans taux : 6,66 %

La répartition en trois composants et les durées d'amortissement des immeubles de bureaux se décomposent de la manière suivante :

- Gros Œuvre : 60 ans taux : 1,67 %
- Façades : 30 ans taux : 3,33 %
- Agencements : 15 ans taux : 6,66 %

### 2.2.6. Autres titres immobilisés

Les obligations et les OPCVM à long terme sont comptabilisées en immobilisations financières selon les critères retenus par le plan comptable général, la FONDATION SAINTE-GENEVIEVE ayant l'intention de garder ces titres jusqu'à leur échéance de remboursement.

### 2.3. Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER) et le Compte d'emploi par Origine et Destination (CROD)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs.



### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

#### 3.1. Notes sur l'Actif

##### 3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles

*Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice*

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2021
Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 214				10 214
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
<b>TOTAL</b>	<b>10 214 €</b>				<b>10 214 €</b>

Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau des amortissements techniques :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2021
Matériel de bureau informatique, mobilier	10 214			10 214
<b>TOTAL</b>	<b>10 214 €</b>			<b>10 214 €</b>

3.1.2. Immobilisations financières et autres valeurs mobilières de placement

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2020	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2021	Provision et Amortissement	Valeur Nette au 31/12/2021
Obligations	200 750			200 750	444	200 306
Obligations, intérêts courus à recevoir	4 330			4 263		4 263
Autres titres immobilisés	90 391			90 391		90 391
<b>TOTAL</b>	<b>295 471 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>295 404 €</b>	<b>444 €</b>	<b>294 960 €</b>

Les immobilisations financières concernent le placement de la dotation d'origine de 300 K€.

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2020	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2021	Provision	Valeur Nette au 31/12/2021
Autres valeurs mobilières de placement	49 510	43 584	93 093	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>49 510 €</b>	<b>43 584 €</b>	<b>93 093 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Les valeurs mobilières de placement proviennent de dons de titres de donateurs, intégralement vendues au 31/12/2021 afin de financer des projets.

3.1.3. Disponibilités

	31/12/2021	31/12/2020
Compte sur livret et Compte(s) Courant(s)	<b>1 104 577 €</b>	<b>707 691 €</b>

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brèves échéances, les fonds sont systématiquement placés sur un compte sur livret. Les montants indiqués comprennent les soutiens accordés à des projets non encore versés (31 % des disponibilités)

### 3.1.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
<b>ACTIF CIRCULANT :</b>			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	23 858	23 858	
Créances reçues des legs et donations	76 023	76 023	
Débiteurs divers	0	0	
<b>TOTAL</b>	<b>99 881 €</b>	<b>99 881 €</b>	

L'essentiel des créances provient :

- de l'évaluation de la part du legs de 2021 restant à recevoir ;
- des dons reçus au 31/12/2021 et non encore encaissés en fin d'exercice. Ils le seront en janvier 2022.

### 3.1.5. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Créances clients et comptes rattachés	23 858		23 858	66 343
Créances reçues des legs et donations	76 023		76 023	99 118
Autres créances	0		0	0
<b>TOTAL</b>	<b>99 881 €</b>		<b>99 881 €</b>	<b>165 461 €</b>

## 3.2. Notes sur le Passif

### 3.2.1. Fonds associatifs

2021		2020
Valeur Nette <u>après</u> affectation Résultat	Valeur Nette <u>avant</u> affectation du Résultat	Valeur Nette avant affectation du Résultat
300 000 €	300 000 €	300 000 €

Les fonds associatifs s'élèvent au 31 décembre 2021 à 300 000 €. Ils n'ont pas évolué depuis l'apport initial des fondateurs en 2010.

### 3.2.2. Report à nouveau et Fonds dédiés spécifiques

#### Report à nouveau :

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes éditées spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

Report à nouveau au 01.01.2021	152 708
Résultat 2021	553 234
<b>Report à nouveau au 31.12.2021</b>	<b>705 942 €</b>

La FONDATION SAINTE-GENEVIEVE dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.



## Fonds dédiés spécifiques :

Fonds dédiés spécifiques	2020	2021				dont Fonds dédiés sans dépense au cours des deux derniers exercices
	au 31/12/2020	Charges affectées du fonds 2021	Ressources affectée 2021	Montant total de la variation	Au 31/12/2021	
Fonds Saint Jean-Baptiste de Neuilly	13 150	6 660	8 090	1 430	14 580	
Fonds Orgue de Sainte Marie des Vallées	17 720	36 059	19 580	-16 479	1 241	
<b>Total</b>	<b>30 870</b>	<b>42 719</b>	<b>267 670</b>	<b>- 15 049</b>	<b>15 821</b>	

Deux fonds liés à des collectes affectées ont été créés en 2020. Ils ont été complétés par des dons en 2021 et des premiers versements ont eu lieu en fonction de l'avancement de la restauration des orgues concernés. Ils seront partiellement ou intégralement consommés en 2022.

### 3.2.3. Fonds reportés liés aux legs et donations

Provision de variation des fonds reportés					
Variation des fonds reportés issus des legs et donations	A l'ouverture de l'exercice	Au 1 <sup>er</sup> janvier	dotation	reprise	A la clôture de l'exercice
<b>Provision de variation des fonds reportés</b>		90 000		23 096	66 904
<b>TOTAL</b>		90 000 €		23 096 €	66 904 €

La Fondation Sainte-Geneviève a un legs en cours de réalisation.

### 3.2.4. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	59 751	59 751		
Dettes sur legs et donations	9 118	9 118		
Autres dettes	550	550		
Projets bénéficiaires restant à solder	341 730	341 730		
<b>TOTAL</b>	411 149 €	411 149 €		

La Fondation vote en Comité exécutif des soutiens aux projets. Les associations bénéficiaires reçoivent ensuite un courrier d'engagement et sont invités à appeler les fonds au fur et à mesure de leurs besoins. Les versements s'effectuent ainsi en fonction de l'avancée des projets.

### 3.2.5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Fournisseurs France	59 598	133 316
Fournisseurs factures non parvenues	153	0
<b>Valeurs nettes comptables</b>	<b>59 751 €</b>	<b>133 316 €</b>

### 3.2.6. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 751	133 316
Dettes des legs ou donations	9 118	9 118
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Soutiens de projets engagés à verser	341 730	514 327
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Autres dettes	550	530
<b>DETTES</b>	<b>411 149 €</b>	<b>657 291 €</b>



## 4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 4.1. Legs, donations et assurances-vie

	Montants
<b>Produits</b>	499 223
Montant perçu au titre d'assurances-vie	448 128
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	28 000
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	23 096
<b>Charges</b>	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>	<b>449 223</b>

449 K€ de legs et une donation temporaire d'usufruit figurent en 2021 au compte de résultat. Restent à recevoir au 31 décembre 67 K€ d'un legs.

#### 4.2. Charges administratives communes

Les charges administratives communes (1 441 599 €) consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la Fondation Notre Dame. Elles s'élèvent en 2021 pour la Fondation du FONDATION SAINTE-GENEVIEVE à 32 479 €.

#### 4.3. Projets soutenus

	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	28	382 346 €
Accompagnement et suivi des projets		111 552 €
<b>Total des missions sociales Fondation</b>	<b>28</b>	<b>493 898 €</b>

Tous les projets sont décidés par le Comité exécutif. L'instruction, l'accompagnement et le suivi de la réalisation des projets par les associations sont assurés par le délégué général pour une partie de son temps et par la chargée de projets ainsi que par des bénévoles.



### 5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

## 5.1. Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine

### 5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné.

### 5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public, et s'il y a lieu des revenus locatifs et des revenus des dotations ainsi que des produits d'échanges de fichiers, de ventes aux enchères et des contributions de donateurs à des manifestations.

### 5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

### 5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 4.2.2.

### 5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 7.3.

### 5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

## 5.2. Emplois

### 5.2.1. Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, la Fondation a l'essentiel des missions sociales constitué par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

La Fondation peut avoir néanmoins deux autres types de dépenses pour les missions sociales :

- des charges externes réglées directement par la fondation abritée qui viennent principalement :

Ces charges se retrouvent dans la sous-rubrique « Actions réalisées directement ».

- de manière beaucoup plus modeste, les coûts engendrés par la sélection et le suivi des associations bénéficiaires. Ces coûts consistent majoritairement en temps consacré par le personnel salarié à l'accompagnement des projets, y compris les déplacements nécessaires pour se rendre sur le terrain dans les locaux où se réalisent les projets ou la réalisation d'un accompagnement externe dédié.

Cela a donné lieu à la création de la sous-rubrique « Accompagnement des projets ».

### 5.2.2. Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

### 5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.

Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement) ainsi que pour les donations temporaires d'usufruit de biens immobiliers.

Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

### 5.2.4. Reports en dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

[Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]



## 6. AUTRES INFORMATIONS

### 6.1. Locaux

La FONDATION SAINTE-GENEVIEVE loue ses locaux au 85 rue de Suresnes à Nanterre.

### 6.2. Effectifs

La FONDATION SAINTE-GENEVIEVE bénéficie d'une équipe composée de permanents et de bénévoles qui consacrent une partie de leur temps à l'appel public à la générosité et une partie de leur temps aux missions sociales. Une nouvelle déléguée générale a pris ses fonctions en 2020.

Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Non-cadres	ETP Non Cadres	Total	Total ETP
2020	4	2,00	1	0,08	5	2,08
2021	2	1,92	2	0,74	4	2,66

### 6.3. Contribution des bénévoles

La FONDATION SAINTE-GENEVIEVE bénéficie en 2021 de la contribution de 5 bénévoles, représentant 0,63 ETP.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4.3 fois le SMIC chargé.

On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,

Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 2,2 fois le SMIC augmenté des charges patronales,

Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Année	Nombre de bénévoles	Total ETP	VALORISATION
2020	5	0,85	45 203 €
2021	5	0,63	55 229 €

Contributions volontaires en nature	2021	2020		2021	2020
<b>Emplois de l'exercice</b>			<b>Ressources de l'exercice</b>		
<b>1 - Contributions volontaires aux missions sociales</b>			<b>1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public</b>		
Réalisées en France	21 296	181 850	Bénévolat	55 229	45 203
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
			Dons en nature		168 258
<b>2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds</b>		8 534			
<b>3 - Contributions volontaires au fonctionnement</b>	33 933				
<b>TOTAL</b>	<b>55 229 €</b>	<b>213 461 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>55 229 €</b>	<b>213 461 €</b>
Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public					
			Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	30 870	48 679
			(-) utilisation	16 479	45 799
			(+) report	1 430	27 990
			Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	15 821	30 870

#### 6.4. Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 82 535 € dont 31 K€ au titre du contrôle légal et 51 K€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.

#### 6.5. Engagements hors bilan

##### 6.5.1. Engagements donnés

La FONDATION SAINTE-GENEVIEVE n'a pas pris d'engagements au 31/12/2021.

##### 6.5.2. Engagements reçus

	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements reçus	25 000 €	25 000 €		



Les engagements reçus proviennent d'une donation temporaire d'usufruit qui s'achève en 2022.